



## Réforme des lycées



Dans notre bulletin national de janvier 2010, nous avons développé la position du syndicat concernant le projet ministériel de réforme des lycées qui, malgré quelques éléments positifs, se révèle globalement mauvais.

En conséquence, le SNCL participe à la **semaine d'action du 11 au 16 janvier, sans appel à la grève.**

Cette forme d'action, qui permettrait au gouvernement de faire des économies sur le dos des personnels, est, pour le SNCL, l'ultime recours lorsque tous les autres ont échoué.

Ceci étant, le SNCL ne fera rien qui puisse gêner la réussite de cette modalité d'action.

La plateforme revendicative porte notamment sur les suppressions de postes, la pseudo revalorisation, la mastérisation et la précarité.

Le SNCL, qui participe également à l'**intersyndicale contre la réforme des lycées**, est signataire du communiqué de presse commun dont vous trouverez le texte ci-contre.

**En outre, le SNCL appelle à la manifestation nationale du samedi 30 janvier 2010, qui aura lieu à Paris, contre la réforme des lycées.**



**Communiqué SNES-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT Educ'action, SUD Education, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN,**

**12 janvier 2010**

### ***Poursuivre l'action contre les réformes Chatel***

*Les organisations SNES-FSU, CGT-Educ'action, Sud-Education, SNALC, SNEP-FSU, SNCL-FAEN, SNETAP-FSU, rappellent leur opposition aux projets ministériels de réforme du lycée et de gouvernance des établissements. Elles renouvellent leur demande au ministre de ne pas publier les textes qui ont été soumis au CSE du 11 décembre 2009 et de reprendre les discussions sur d'autres bases.*

*Dans l'immédiat elles appellent les personnels à se mobiliser dans les établissements contre ces projets sous des formes diverses et à poursuivre l'action tout au long du mois de janvier.*

*Elles prennent acte avec intérêt des initiatives nationales déjà annoncées à l'image de l'appel à la grève dans la Fonction Publique le 21 janvier et de celui à la manifestation nationale pour l'Éducation du 30 janvier.*

*Elles rappellent leur détermination à poursuivre l'action contre ces réformes dans l'unité et se réuniront une nouvelle fois le 20 janvier.*



## Renseignements pratiques sur la manifestation nationale du samedi 30 janvier à Paris

**Le rassemblement est prévu à 13 h 30, probablement place Denfert-Rochereau.**

**La manifestation commencerait à 14 heures.**

**Le SNCL organisera un accueil (au chaud) au siège national de ses militants qui viendront partici-**

**per à la manifestation.**



Merci aux collègues qui feront le déplacement de se signaler par courriel ou par téléphone au siège national afin que nous puissions préparer leur accueil dans les meilleures conditions.

**Attention ! Les heures et lieu de rassemblement ne sont qu'indicatifs.** Jusqu'à quelques jours avant le 30 janvier, consultez le site Internet du SNCL pour prendre connaissance des éventuelles modifications.

## Modalités d'organisation des concours de recrutement 2011

Au Journal Officiel du 6 janvier 2010 sont publiés les arrêtés relatifs aux modalités d'organisation des concours de recrutement :

- des agrégés ;
- des PLP ;
- des certifiés ;
- des CPE ;
- des professeurs d'EPS.



Ces dispositions doivent prendre effet à compter de la **session 2011** des concours.

## Organisation des nouveaux concours d'enseignement 2011

Les arrêtés fixant les sections et les modalités d'organisation des concours enseignants sont parus au JO du 6 janvier 2010.

- **Le nouveau concours externe** comportera deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission, chacune des épreuves étant affectée du coefficient 3.
- **Le nouveau concours interne** comportera une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission, avec pour chacune un coefficient 2.
- **Le troisième concours** comportera une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission, chacune avec un coefficient 3.



## CPA

Si la loi fonction publique impose un délai de 2 mois minimum entre le dépôt de la demande de CPA et sa mise en œuvre... **les administrations exigent nécessairement un délai beaucoup plus long, déterminé dans une note académique.**



Il s'agit en général des mêmes dates que celles relatives aux demande d'exercice à temps partiel.

**A noter :** compte tenu du fait que les enseignants ne peuvent bénéficier d'une CPA qu'à compter d'une rentrée scolaire, il leur est **possible** de bénéficier



de celle-ci avec effet anticipé dès lors que la date anniversaire de leurs 57 ans intervient après le 1<sup>er</sup> septembre...



**Rappelons cependant qu'une CPA ne constitue pas un droit.**

L'administration, sous réserve de motiver valablement sa décision, peut la **refuser**.

## Le troisième concours : c'est quoi ?



Depuis 2006, un troisième concours de recrutement pour les professeurs du premier et second degrés a été mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, **pour certaines disciplines.**

Ce concours, accessible aux personnes pouvant justifier d'une ou plusieurs activités professionnelles d'au moins cinq ans accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé, est ouvert aux candidats **sans aucune condition de titre ou de diplôme.**

Le déroulement des sessions (phase d'admissibilité et d'admission) est identique à celui du concours externe, mais la nature des épreuves et le barème en sont différents.

## Enquête SNCL-FAEN

Dans notre **SNCL Infos n°8**, nous avons lancé une enquête sur la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences au collège.



Nous avons reçu de nombreuses réponses et vous en communiquerons le résultat très prochainement.

Vous pouvez encore participer à cette enquête, **en adressant rapidement vos remarques** de préférence par courriel à [sncl@wanadoo.fr](mailto:sncl@wanadoo.fr) ou par télécopie au 01 43 70 087 47.

